



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non de la motion
L'enfer de la Rue du Pont est pourtant pavé de bonnes intentions...

Président : Blanc Olivier (Les Verts)
Membres : Patrick Aubort (PLR)
Felice Calvo (SOC)
Florian Despond (PLR)
Carolanne Feissli (SOC)
Jean-Marc Forclaz (PLR)
Mario Gori (SOC)
Yanick Hess (PLR)
Pablo Menzi (UDC)
Christophe Privet (ML)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier l'objet cité en titre s'est réunie le mardi 20 mai à la rue de la Gare 30, à Montreux. Tous les commissaires étaient présents. La Municipalité était représentée par M. Christian Neukomm, directeur de l'urbanisme et des équipements publics. Il était accompagné de MM. Enrico Bergonzo, chef du service des travaux publics, et Jean-Lou Barraud, chef du service de l'urbanisme.

La présidente du Conseil a fait tenir à tous les membres de la commission la correspondance que M. Georges Linsig a adressée au Conseil communal.

Le motionnaire déclare transformer sa motion en postulat.

Le postulant propose, en substance, d'étudier la suppression des tronçons pavés et, subsidiairement, la pose d'un radar en vue d'éviter les excès de vitesse.

Le Conseil s'est certes déjà prononcé sur ce sujet lors de sa séance du 29 janvier 2014: il avait alors refusé de prendre en considération une pétition d'habitants de la rue du Pont. Cependant, le postulant rappelle que, lors de cette séance, il a été dit que les habitants de la rue du Pont s'étaient prononcé en faveur du maintien des pavés lors d'assemblées de village et que cet élément a pesé sur la décision. Or cette information n'était pas exacte: le postulant évoque ici les échanges de courriels qu'il a eus avec les entités concernées.

On rappellera ici que ces tronçons pavés étaient prévus dans le préavis relatif à

l'aménagement du quartier: on entendait marquer diverses séquences, la place du village pour le premier secteur aval.

En ce qui concerne le bruit et la vitesse, on citera ici le rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la pétition des habitants de la rue du Pont (A. Stäger, rapporteur):

« Des contrôles ont été opérés au niveau de la vitesse et du bruit. Le soir, une à deux nuits sur quatre, le bruit était en dessus de la limite (56 db au lieu de 55). Les valeurs étaient respectées pour la journée. La vitesse est conforme pour une zone 30. Elle est d'ailleurs en diminution depuis 2005. La vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules (« V85 ») était de 37 km/h avant la mise en place de la zone 30; elle est aujourd'hui descendue à 35 km/h. La norme fixe comme valeur limite 38 km/h et est par conséquent respectée. Il a aussi été mesuré qu'en moyenne seulement deux automobilistes par jour roulent au-delà de 50 km/h les jours ouvrables, un le samedi et deux le dimanche. »

On notera cependant que la circulation a quelque peu augmenté depuis 2005 (environ + 10 %).

Les commissaires opposés au postulat font valoir :

- que, globalement, la création de la zone 30 a diminué le niveau sonore dans l'ensemble de la rue, sauf sur les secteurs pavés, et que, en donnant suite au postulat, nous nous exposerions à d'autres demandes du même genre, ce qui ne manquerait pas de poser un problème de gouvernance;
- que ce projet est une belle réalisation, notamment du point de vue esthétique, et qu'il n'a pas lieu de le remettre en cause;
- que le Conseil s'est prononcé récemment sur cet objet, et qu'il n'y a pas de faits nouveaux qui justifient qu'on revienne sur la décision prise.

Les commissaires favorables à la prise en considération font valoir:

- que le problème du bruit n'a pas été résolu en dépit de diverses mesures et qu'il convient de chercher une solution (par exemple, en étudiant un autre revêtement que les pavés).

Un commissaire se demande si le problème n'est pas, plutôt que le pavage à proprement parler, la façon dont celui-ci a été réalisé.

Conclusion

C'est par 6 non, 3 oui et 1 abstention que la commission vous invite à ne pas prendre en considération la motion, transformée en postulat, de M. Christophe Privet « L'enfer de la rue du Pont est pourtant pavés de bonnes intentions ».

3 oui, 6 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Blanc Olivier (Les Verts)